

### Déchèteries Nouveaux horaires

A compter du 5 mars

Suite à la fusion des communautés de communes, les horaires ont été harmonisés. La déchèterie de Saint Jean Brévelay (Brénolo) sera ouverte plus longtemps le matin (jusqu'à 12h30) mais sera fermée toute la journée du jeudi. **Les barquettes plastiques aussi se recyclent !**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Brénolo	8h30-12h30 14h-18h	8h30-12h30 14h-18h	8h30-12h30 14h-18h		8h30-12h30 14h-18h	8h30-12h30 14h-18h

### Environnement

**Frelon asiatique** : nouvelle campagne de piégeage Avec le redoux, les reines fondatrices vont bientôt ressortir de la période hivernale passée dans des trous au sol, dans des troncs d'arbres ou de bûches ou bien encore sous des feuilles mortes. Semblablement aux années passées, une nouvelle opération de piégeage redémarre dès ce mois de mars jusqu'à fin mai. L'intérêt du piégeage de printemps est de capturer le plus grand nombre de reines fondatrices afin de limiter la construction de nids primaires. La recette du mélange à mettre dans les pièges est toujours la même à savoir 1/3 de bière ; 1/3 de sirop de grenadine et 1/3 de vin blanc (à noter que le panaché bière-limonade fonctionne également très bien), il reste essentiel de poursuivre et d'intensifier la mobilisation afin de lutter efficacement et durablement contre ce prédateur.



### Maison des Services publics

Permanences  
27 rue de Rennes

- **Néo Emploi** : tous les mardis de 9h à 12h, 02 97 53 36 25.
- **Huissier de justice** : le vendredi de 10h30 à 12h, 02 97 75 60 89.
- **ADIL** : le 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 13h45 à 17h sur rendez-vous, 02 97 47 02 30.
- **SOLHA** : le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous, 02 97 40 96 96.
- **Centre d'accès au droit** en semaine paire le mercredi de 9h à 12h, en semaine impaire le mardi de 14h à 17h sur rendez-vous pris au préalable au 02 97 27 39 63.
- **Mission Locale** : le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous, 02 97 25 38 35.
- **Espace Autonomie Séniors** : permanence le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h30 à 12h sur rendez-vous, 02 97 25 35 37.



Le multisport cette année aura lieu durant la semaine du 30 avril 2018 au 04 mai 2018.

Horaires & Activités	Lundi 30 Avril	Mercredi 2 Mai	Jeudi 3 Mai	Vendredi 4 Mai
9h-9h30 Accueil des enfants	9h-9h30 Accueil des enfants	9h-9h30 Accueil des enfants	9h-9h30 Accueil des enfants	9h-9h30 Accueil des enfants
9h30-12h	SPORT COLLECTIF HOCKEY / HULTIMATE	SPORT COLLECTIF KINBALL / VOKETBALL (en salle)	SPORT NATURE TIR A L'ARC	SPORT NATURE ATHLETISME / COURSE D'ORIENTATION
12h-13h Repas	12h-13h Repas	12h-13h Repas	12h-13h Repas	12h-13h Repas
13h-16h30	SPORT COLLECTIF SMOLBALL RAQUETTE / JEU DE RAQUETTE	SPORT COLLECTIF TCHOUCKBALL / BOXE EDUCATIVE	SPORT COLLECTIF SORTIE VTT	SPORT AQUATIQUE PISCINE DE LOCMINE
Goûter	Goûter	Goûter	Goûter	Goûter  17H30 : REMISE COUPE

Tarifs : 5€ la demi journée - 8€ la journée complète - 12€ le vendredi (sortie piscine)

Inscriptions auprès du secrétariat de la mairie au 02-97-42-29-89 **avant le 23 avril**



### AGENDA

- Samedi 17 mars 2018 : repas des écoles du RPI à Billio.

# Le P'tit Djeuno

MARS 2018



### Votre Mairie

Pour nous contacter :  
Tél. 02 97 42 29 89  
contact@guehenno.fr

### HORAIRE MAIRIE & AGENCE POSTALE

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h  
Le mardi et jeudi  
De 14h à 17h

### Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire  
Permanences sur rendez-vous le  
Vendredi 30 mars  
et le samedi matin sur RDV

François DANIEL 1<sup>er</sup> Adjoint,  
et Jean-Claude DIABAT,  
Christiane JOUBIOUX et  
Martine FERRAND, adjoints,  
sur rendez-vous.

**Permanence CCAS et mutuelle :**  
Le mercredi 7 mars 2018  
de 14h à 16h

### Mot du Maire

Les travaux de réaménagement dans le bourg ont commencé dans les délais et vont durer jusqu'à fin juillet.

Le parking, rue du Stade, se dessine rapidement. Les tests de circulation rue du Stade avec mise en place de chicanes en venant de Buléon ne sont pas satisfaisants. Les engins agricoles n'ont pas la place pour circuler normalement sans heurter le mobilier. Il a été décidé lors de la dernière réunion de chantier d'opter pour la mise en place d'un plateau surélevé qui sera plus sécurisant à la jonction des différents carrefours.

Les entrées de l'école se feront sur les côtés, ainsi l'entrée à l'arrière sera condamnée pendant toute la durée des travaux. Un courrier a été remis à l'ensemble des parents d'élèves concernant la nouvelle organisation avec remise d'un plan de circulation.

Sur la rue Nationale, aux abords des commerces, il a été validé 4 places de parkings côté commerces et 2 places de l'autre côté de la rue ; actuellement les places ne sont pas plus nombreuses et cette rue nécessite des aménagements pour casser la vitesse. Le parking en face de la maison des associations sera nettoyé et servira aux commerces. Sa proximité est une opportunité.

Ce mois-ci s'est déroulée la cérémonie des nouveaux arrivants (une trentaine de personnes), des nouveaux nés (3), je leur souhaite à nouveau la bienvenue. 3 personnes ont reçu la médaille du travail, je les félicite. Et bien sûr, nous avons honoré un sportif méritant, Gaëtan Rohel, qui pratique le judo depuis plus de dix ans dans une section de sport adapté à Grand Champ. Il s'est distingué à plusieurs reprises en championnat national et inter-régional. Je lui souhaite bonne chance pour sa prochaine compétition à Aurillac en avril prochain.

En août prochain, se déroulera la troisième édition des illuminations du calvaire et les bonnes volontés seront les bienvenues. Un appel à bénévoles est déjà en cours, si vous êtes disponible ce premier week-end d'août, vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître.

Bonne lecture .

Nolwenn BAUCHE.

### Les brèves du Conseil

Date de convocation du Conseil municipal : le 24/01/2018 pour le 6/02/2018 le quorum n'étant pas atteint, le conseil a été reporté au 12/02/2018

Présents le 6/02/2018 : Gérald CHAUMIER, Christiane JOUBIOUX, Brigitte BERNARD, Anne COUGHLIN, Nolwenn BAUCHE, François DANIEL, Jean-Claude DIABAT  
Absents le 6/02/2018 : Nolwenn NICOLLE-PERON, Didier LESAGE, Eric LE BOUQUIN, Catherine GOUGEON, Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO  
Absent excusé le 6/02/2018 : Louis HATTENVILLE (pouvoir à François DANIEL)

Date de convocation : 6/02/2018  
Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Le 12/02/2018

Présents : Nolwenn BAUCHE, Anne COUGHLIN, Gérald CHAUMIER, Jean-Claude DIABAT, Martine FERRAND, Christiane JOUBIOUX  
Pouvoirs : François DANIEL (pouvoir à Nolwenn BAUCHE)  
Absents excusés : Brigitte BERNARD, Nolwenn NICOLLE-PERON  
Absents non excusés : Didier LESAGE, Eric LE BOUQUIN, Catherine GOUGEON, Loïc GUILLO, Alain GUILLOUZO  
Gérald CHAUMIER a été élu(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal peut valablement délibérer.

### Activités multisports durant les vacances de Pâques 2018

Madame le Maire présente un bilan de l'activité multisports organisée par la municipalité durant les vacances de pâques 2017 en partenariat avec Profession Sport 56. Elle précise que ce service semble satisfaire les familles et enfants qui y participent, tant dans le mode d'organisation que dans la diversité des activités proposées.

Après discussion, le Conseil municipal :

- **Décide de reconduire ces activités** pour la période du 30/04 au 4/05/2018.
- **Sollicite Profession Sport 56 pour missionner un éducateur sportif** contre une participation financière 34,50 € TTC de l'heure,
- **Fixe le déroulement de ces activités** de 9h00 à 16h30 sur cette période (17h30 le vendredi 4/05) et précise que ces activités seront à destination des enfants de 6 à 13 ans.
- **Fixe une participation forfaitaire** des familles à 5 € par enfant par demi-journée, 8. € par enfant par journée du lundi au jeudi et 12 € le vendredi, payable à l'inscription ;
- **Donne pouvoir au maire pour signer** les pièces afférentes à cette décision.

Pour = 7 voix – Contre = 0 voix - Abstention = 0 voix

### Infos Pratiques

#### MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15  
qui vous orientera vers le  
service de régulation  
**PHARMACIE** : appeler le 3237

#### PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture  
□ les mercredis : 14/03 ; 21/03 et 28/03  
de 15h30 à 17h30.  
□ les dimanches : 04/03 ; 11/03 ; 18/03 et 25/03  
de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est gratuit.



#### DÉCHÈTERIE BRÉNOLO

#### NOUVEAUX HORAIRES A COMPTER DU 5 MARS 2018

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi  
De 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h  
**Fermée le Jeudi**  
Tél : 02-97-60-42-29

Responsable publication :  
Mme Nolwenn BAUCHE  
imprimé par : Mairie de Guéhenno

**CMC – Modification des statuts – Approbation du conseil municipal**

Il est rappelé au conseil municipal, Dans le cadre de la fusion, en application des articles 35 III de la loi NOTRe et L. 5211-41-3 III du CGCT :

- les compétences obligatoires des communautés de communes préexistantes à la fusion sont obligatoirement exercées sur l'ensemble du périmètre de Centre Morbihan Communauté,
- les compétences optionnelles et facultatives des communautés de communes préexistantes à la fusion sont obligatoirement exercées par Centre Morbihan Communauté, mais ce, uniquement dans les anciens périmètres des communautés préexistantes. Cet exercice différencié perdurant pendant un an pour les compétences optionnelles et pendant deux ans pour les compétences facultatives, délais durant lesquels les compétences peuvent être restituées en tout ou en partie aux communes, par simple délibération du conseil communautaire. A l'issue de ces délais, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les compétences optionnelles et au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les compétences facultatives, si elles n'ont pas été restituées, les compétences sont alors exercées sur l'ensemble du périmètre de Centre Morbihan Communauté,

Ainsi, suite à la fusion entre Baud Communauté, Locminé Communauté et St-Jean Communauté, il apparaît nécessaire, pour fixer précisément le cadre des compétences de Centre Morbihan Communauté, de doter celle-ci de nouveaux statuts, qui préciseront, notamment les compétences de Centre Morbihan Communauté, ce qui nécessite la procédure suivante :

- Le conseil communautaire doit approuver, par délibération, les nouveaux statuts et les compétences,
- les communes membres, auxquelles sont notifiées la délibération du conseil communautaire et les statuts, ont ensuite un délai de 3 mois pour se prononcer sur ceux-ci, à la majorité qualifiée (les 2/3 au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Le silence gardé pendant ce délai par une commune vaut acceptation),
- le Préfet prendra ensuite, si cette majorité qualifiée est réunie, un arrêté approuvant les nouveaux statuts et les transferts de compétence.

Une fois les nouveaux statuts adoptés, Centre Morbihan Communauté devra procéder à la définition de l'intérêt communautaire, uniquement pour les domaines de compétences obligatoires et optionnelles pour lesquels la loi l'a expressément prévu et qui sont précisés dans les statuts ci-joints, par délibération du seul conseil communautaire à la majorité des 2/3, au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2018. Dans l'attente de la définition de l'intérêt communautaire, les anciennes définitions de l'intérêt communautaire, telles qu'elles apparaissaient dans les précédents statuts des communautés fusionnées, perdurent. En l'absence de la nouvelle délibération définissant l'intérêt communautaire, les compétences concernées seront transférées en totalité à Centre Morbihan Communauté, Après lecture faite du projet des statuts de Centre Morbihan Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

• **D'APPROUVER les statuts de Centre Morbihan Communauté joints en annexe de la présente délibération, ainsi que le transfert des nouvelles compétences prévues par ces derniers**

• **DE CHARGER Mme le maire, ou son représentant, de transmettre la présente délibération à Centre Morbihan Communauté.**

Pour = 0 voix – Contre = 2 voix - Abstention = 5 voix

**Approbation des rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 1<sup>er</sup> mars 2017**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc la méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 15 novembre 2017 afin d'examiner le transfert des charges de fonctionnement des zones d'activités et de corriger l'attribution de compensation provisoire pour 2017.

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport de la CLECT en date du le 15 novembre 2017.

Le conseil municipal :

- **approuve** le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 15 novembre 2017
- **charge Madame le Maire de notifier cette décision** au Président de Centre Morbihan Communauté
- **autorise Madame le maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour = 7 voix – Contre = 0 voix - Abstention = 0 voix

**Du côté des loisirs****GYM DOUCE**

Gym Douce avec Yoann JUSTUM de Profession Sport 56

**le lundi 10h à 11h**  
**Salle des fêtes du Roiset**  
**(hors vacances scolaires)**

N'hésitez pas à venir faire un essai, 1ère séance gratuite.

**ATELIER TRICOT**

Les mercredis 14 et 28 mars 2018

de 14h30 à 16h30 ,  
à la salle annexe.

**Du côté de l'école****COLLECTE DE PAPIERS**

La collecte de papiers au profit de l'école Sainte Anne continue!

La benne est au Roiset, sur le site du tri sélectif.

Vous pouvez donc continuer à y amener vos papiers (non ficelés, et sans carton).

Le bureau de l'AEP.

**COLLECTE D'ENCRE IMPRIMANTE**

Une collecte de cartouches d'encre vides est organisée par l'école Sainte Anne.

Vous pouvez désormais les déposer à l'école ou à la Boulangerie Guillemet.

Merci à vous

**RESILIATION BAIL BLANDEL 17 RUE ST PIERRE [2018-04]**

Madame le maire rappelle que Monsieur BLANDEL est locataire au 17 rue St Pierre depuis le 4 janvier 2017. Depuis son entrée dans le logement aucun dépôt de garantie n'a été déposé, Monsieur BLANDEL n'a jusqu'à aujourd'hui honoré aucun loyer. En date du 24 janvier 2018, le montant de sa dette s'élevait à **3266,45€**. L'Agence Immobilière sociale SOLIHA lui a adressé un courrier le 31 juillet 2017, lequel est resté sans réponse.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide :

- **D'assigner Monsieur BLANDEL Matthieu devant le Tribunal d'Instance de Vannes** aux fins de résiliation du contrat de location signé le 4 janvier 2017

- **En cas de besoin de solliciter le concours de la force publique**

- **Et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Pour = 7 Voix ; Contre = 0 ; Abstention = 0 Voix

**INSTAURATION RIFSEEP**

Madame le Maire de Guéhenno rappelle que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), au regard du principe de parité, est d'ores et déjà transposable aux cadres d'emplois territoriaux suivants :

- Toute la filière administrative : Administrateurs, Attachés, Rédacteurs et Adjointes administratifs ;
- Conseillers et Assistants socio-éducatifs - ATSEM
- animateurs et Adjointes d'animation - Adjointes du patrimoine
- ETAPS et opérateurs des APS - Adjointes techniques
- Agents sociaux - Agents de maîtrise

**Bénéficiaires de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et aux agents contractuels.

Cette délibération transpose le RIFSEEP au bénéfice des cadres d'emplois suivants :

- Attachés, rédacteurs et adjointes administratifs - animateurs et adjointes d'animation
- Opérateurs des activités physiques et sportives - Techniciens
- Adjointes du patrimoine - Les Agents contractuels
- Adjointes techniques et agents de maîtrise (applicable dès la publication de l'arrêté du ministère de l'intérieur fixant les plafonds indemnitaires).

L'IFSE sera progressivement mise en place pour tous les autres cadres d'emploi en fonction de la sortie des arrêtés déclinant l'IFSE aux corps de référence. Dans l'attente de parution des décrets les primes existantes, seront maintenues.

**Le réexamen du montant de l'IFSE**

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions ;
- Au moins tous les 2 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'instauration du RIFSEEP composé de la part fonctions (IFSE) et de la part résultats (CIA) au bénéfice des membres des cadres d'emplois susvisés à compter du 1<sup>er</sup> février 2018

- **DECIDE** la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à fixer les montants individuels selon les critères définis ci-dessus dans la limite des plafonds.

- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour = 7 Voix ; Contre = 0 ; Abstention = 0 Voix

Séance levée à 20h30

**Informations diverses****RECENSEMENT**

Le recensement s'est terminé le 18 février dernier, nous tenons à remercier Maryline BOURGEOIS et Jacqueline ROUAUD pour leur investissement lors de leur mission d'agent recenseur.

**Un sportif méritant**

Gaëtan Rohel, 41 ans, judoka en sport adapté au Dojo Grégam a été félicité par Nolwenn BAUCHÉ lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants de la commune. En effet actuellement ceinture marron, il est une nouvelle fois qualifié pour le France qui aura lieu les 13, 14 et 15 avril 2018 à Aurillac dans le Cantal.

Nous lui souhaitons bonne chance!



Gaëtan ROHEL debout à gauche sur la photo